



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de Règlement numéro 2024-467 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier certaines dispositions relatives aux constructions agricoles

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de règlement :

1. Adoption du projet de règlement

Lors d'une séance tenue le 6 août 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2024-467 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier certaines dispositions relatives aux constructions agricoles.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **10 septembre 2024 à 19 h 00** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet du règlement

Le premier projet de Règlement numéro 2024-467 a pour objet de faciliter la réutilisation des constructions agricoles lors du morcellement de propriétés agricoles. Il modifie et ajoute certaines dispositions relatives aux constructions accessoires agricoles et aux cours d'exercice pour chevaux.

Ce premier projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

4. Zones visées

Le projet de règlement concerne toute la partie du territoire de Sainte-Martine située dans la zone agricole permanente.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 28 août 2024,

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

